

Direction générale
de l'enseignement
scolaire

Service du budget, de la
performance et des
établissements

Sous-direction de la vie
scolaire, des
établissements et des
actions socio-éducatives

Bureau
des actions éducatives,
culturelles
et sportives

DGESCO B3-4
n°2013-0133

Affaire suivie par
Charles-Jacques Martinetti

Téléphone
01 55 55 26 07
Télécopie
01 55 55 29 54
Courriel

charles-jacques.martinetti
@education.gouv.fr

110 rue de Grenelle
75357 Paris 07 SP

Paris le 14 octobre 2013

Le ministre de l'éducation nationale

à

Mesdames et messieurs les recteurs
d'académie

Mesdames et messieurs les directeurs
académiques des services de l'éducation
nationale

NORMENE1325064N

Note de service n° 13-161 du 14 octobre 2013

Objet : Addendum à la note de service n°2013-094 du 7 juin 2013 relative à la commémoration du centenaire de la Première Guerre mondiale

Le point 3 de la note de service n°2013-094 du 7 juin 2013 relative aux commémorations du centenaire de la Première Guerre mondiale, parue au Bulletin officiel n°24 du 13 juin 2013, est complété par le texte ci-après :

« 3.4. La Grande collecte »

Le ministère de l'éducation nationale s'associe au service interministériel des archives de France (SIAF), à la Bibliothèque nationale de France (BNF), à la Mission du centenaire de la Première Guerre mondiale et à d'autres partenaires, afin de mettre en œuvre une collecte numérique de souvenirs familiaux dans toute la France. Ce projet est intitulé « la Grande collecte ».

Dans ce cadre, les élèves sont invités à apporter dans leur école ou leur établissement, avec l'accord de leur famille, des documents (photos, lettres, etc.) ou objets privés relatifs à la Grande Guerre. L'équipe éducative, sous l'autorité de l'inspecteur de l'éducation nationale (IEN) de circonscription ou du chef d'établissement, organisera une remise de ces documents, par les élèves, entre **le 9 et le 16 novembre 2013**, auprès du point de collecte le plus proche (service éducatif des archives départementales, musées, bibliothèque, etc. – la liste des points de collecte est accessible sur le site de la Mission du Centenaire : www.centenaire.org). En cas d'absence de point de collecte à proximité de l'école ou de l'établissement, il sera également possible de s'adresser au Centre départemental

de documentation pédagogique (CDDP) ou au Centre régional de documentation pédagogique (CRDP).

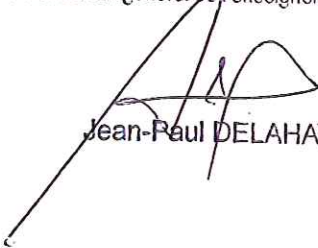
Après numérisation, documents et objets originaux seront restitués aux élèves. Les données ainsi numérisées enrichiront la mémoire collective en alimentant le fonds de la bibliothèque européenne en ligne gratuite « Europeana ».

Un document spécifique à cette opération, réalisé à destination des enseignants et comprenant des pistes pédagogiques susceptibles d'être explorées à cette occasion, est disponible sur l'espace dédié à la « Grande collecte » sur le portail de la Mission du Centenaire : www.centenaire.org.

Le suivi de cette opération est confié aux référents académiques « mémoire et citoyenneté », assurant la coordination des différentes actions éducatives menées dans le cadre de la commémoration du Centenaire.

Au-delà de l'opération menée entre le 9 et le 16 novembre 2013, les équipes éducatives sont encouragées à développer, tout au long de l'année scolaire, des projets pédagogiques en lien avec les services éducatifs des archives départementales. »

Pour le ministre et par délégation
Le directeur général de l'enseignement scolaire



Jean-Paul DELAHAYE